



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 04 FEVRIER 2021**

**Présidence : Bruno Nestor AZEROT**  
**Date de convocation : 25 Janvier 2021**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 16**  
**Nombre de procuration : 02**

**Extrait n°BC-02-2021/006**

**Objet : Approbation de la prorogation de la durée du protocole d'accord du PLIE de CAP Nord Martinique.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Bruno Nestor AZEROT, Frédéric BUVAL, Lucien SALIBER, Norbert MONSTIN, Thierry MARECHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Jiovanny WILLIAM, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

**AVAIENT DONNE PROCURATION**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Bruno Nestor AZEROT, Chantal MAIGNAN à Norbert MONSTIN.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que le PLIE est un outil au service des demandeurs d'emploi les plus en difficulté du territoire Nord, en vue de favoriser par la mise en œuvre de parcours individualisés leur accès à l'emploi ou à la qualification. Pour ce faire, il combine des actions d'accueil, d'accompagnement social, d'orientation, de formation, de mise en situation professionnelle et de suivi. Il s'appuie pour cela, sur la mobilisation des partenaires institutionnels tels que l'Etat, les autres collectivités territoriales et les acteurs intervenant dans le secteur de l'insertion et de l'emploi ;

**Considérant** que le PLIE de CAP Nord Martinique est régi par un protocole d'accord signé entre l'Etat, CAP Nord Martinique et le Conseil Général (aujourd'hui la CTM) qui :

- Définit les publics prioritaires,
- Prévoit ses objectifs, ses axes d'intervention stratégique, son mode de gestion et de pilotage.

Le présent protocole d'accord couvre la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de CAP Nord Martinique du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020.

**Considérant** que par délibérations numéros BC-12-2020-182 et BC-12-2020-183 du Bureau Communautaire du 11 décembre 2020, les élus ont approuvé les plans de financement pour la mise en œuvre, respectivement, des Opérations et de l'Animation -Ingénierie- Coordination du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour la période 2021 dans l'attente du nouveau programme européen FSE.

Cette période transitoire de financement par le Fonds Social Européen (FSE) vise à poursuivre l'accompagnement des publics et les objectifs fixés ;

**Considérant** que pour plus de cohérence, il convient d'ajuster la durée du protocole avec les délais de réalisation des actions du PLIE prévues dans le cadre de la convention d'attribution de l'aide du Fonds Social Européen qui sera signée avec la CTM pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 ;

**Considérant** que les membres du comité de Pilotage réunis le 21 décembre 2020 ont émis un avis favorable à cette proposition ;

**Considérant** qu'il est proposé d'établir un avenant au protocole d'accord du PLIE pour en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2021, les autres termes du protocole restant inchangés ;

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**DECIDE****Article 1 :**

**De valider** l'avenant au protocole d'accord du PLIE de CAP Nord Martinique pour en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2021, les autres termes du protocole restant inchangés.

**Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

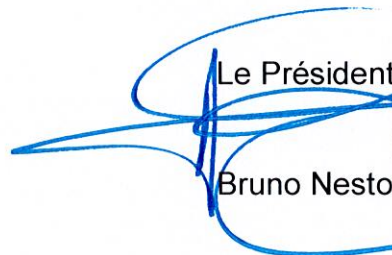
Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 24 Février 2021

Le Président   
Bruno Nestor AZEROT

